



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 21 décembre 2020  
affiché ou publié le lundi 21 décembre 2020  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20201217-lmc1H24578H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H24578H1

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 17 décembre 2020

n° 097-20

**Objet :** *RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F20015 relatif à la gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 11 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry*

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 41

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierreton
<b>Bassens</b>	Alain Thieffent
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Philippe Ferrari à Marie Perrier

- conseillers excusés : 9

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 17 décembre 2020

délibération n° 097-20

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F20015 relatif à la gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 11 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry**

---

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle qu'un marché a été conclu avec Saint-Nabor Services pour la gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 11 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry. Ce marché, d'un montant initial annuel de 216 681,29 € HT, est en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. Il est renouvelable trois fois par période identique.

Compte tenu de la réduction de l'activité du prestataire faisant suite à la période de confinement et aux mesures sanitaires prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19, il est nécessaire d'intégrer au marché les conséquences financières du report de l'ouverture de l'aire de grand passage de La Ravoire, initialement prévue le 1<sup>er</sup> avril 2020 et reportée au 13 juin 2020 par décision préfectorale. Le montant total du marché au titre de l'année 2020 présente ainsi une diminution de 6,15 % par rapport au prix du marché initial, soit une baisse de 13 317,22 € HT.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** le marché F20015 relatif au service de gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 11 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry,

### **Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** l'avenant n° 1 au marché F20015 relatif au service de gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 11 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 097-20

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F20015 relatif à la gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 11 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	17 décembre 2020
Annexe(s) :	Avenant

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24578H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24578H1

Date de transmission en Préfecture :	21 décembre 2020
Date de réception en Préfecture :	21 décembre 2020
Période d'affichage :	du au